

PORTEZ DES LENTILLES SANS COMPROMIS

Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

LEN TILLES MENSUELLES

BAUSCH + LOMB
ULTRA®
JUSQU'À
30€
OFFERTS¹



BAUSCH + LOMB

ENTREZ DANS L'UNIVERS ULTRA®

Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

LENTILLES MENSUELLES

OFFRE FIDÉLITÉ

Pour 2 boîtes de 6 lentilles
ULTRA® achetées.

15€
OFFERTS¹

Valables
2 fois



PARTICIPER ICI

COMMENT EN PROFITER ?

J'achète simultanément 2 boîtes de lentilles mensuelles ULTRA® entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026¹:



Je me **connecte** sur <https://offresderemboursementbausch2026.fr/> à partir du 12/01/2026 jusqu'au 10/01/2027 et je **complète mes informations** personnelles et relatives à mon achat dont ma facture.



J'**inscris**, avec un stylo indélébile, le code de participation (indiqué sur le site) **sur** le code-barres de chaque boîte, en laissant visible le code à 12 chiffres.



Je **prends une photo** de l'ensemble des boîtes avec le code lisible et je la **télécharge** sur le site pour finaliser ma demande.

Ensuite, je reçois un email de confirmation sous 15 jours, puis mon chèque sous 4 semaines : à partir de la confirmation (le suivi de l'envoi est disponible sur le site de La Poste²).

Il ne me reste plus qu'à utiliser mon chèque dans le magasin où j'ai effectué l'achat de mes lentilles.

1. voir modalités au dos. 2. Le numéro de suivi postal est disponible sur le site de participation, dans la rubrique « Suivre ma participation ».

MODALITÉS

1. Modalités de l'offre ULTRA® : Bausch & Lomb France propose une offre de remboursement de 15 € pour l'achat simultané de 2 boîtes de 6 lentilles ULTRA®, ULTRA® pour astigmates, ULTRA® pour presbytes ou ULTRA® multifocale pour astigmates.

Conditions d'éligibilités:

Offre valable en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DOM. L'achat doit être effectué entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026, date de la facture faisant foi. Offre limitée à deux demandes de remboursement par foyer (même nom et même adresse postale), domicilié en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DOM sur la période. Les demandes de remboursement doivent être effectuées sur le site internet : <https://offresderemboursementbausch2026.fr>, entre le 12/01/2026 et le 10/01/2027, minuit. Les éléments justificatifs de l'achat : facture + l'ensemble des boîtes de lentilles avec le code barre pris en photo et le code de participation reporté dessus doivent être téléchargés sur le site internet : <https://offresderemboursementbausch2026.fr> avant le 10/01/2027. Les frais de connexion ne seront pas remboursés. L'offre de remboursement ULTRA® est valable uniquement auprès des opticiens éligibles, dont la liste est disponible sur ledit site. Les offres de remboursement 2026 sont valables chez les opticiens partenaires dans la limite des conditions contractuelles convenues avec Bausch & Lomb. Un opticien qui ne respecte pas les conditions contractuelles convenues avec Bausch & Lomb pourra se voir retirer l'accès aux offres de remboursement 2026. Les offres de remboursement sont soumises à la limite des stocks disponibles. Un compteur indicatif sera affiché sur le site internet à partir de 500 demandes restantes pour l'opération ULTRA®. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée, envoyée après la date butoir ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. Pour être conforme, la facture doit comporter les mentions obligatoires : la date de la facture, le numéro de la facture, la date de la vente des produits, l'identité du vendeur, l'identité de l'acheteur, numéro d'identification à la TVA, la désignation du produit (le nom du produit/ conditionnement/correction), la TVA, la réduction de tarif si nécessaire, la somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Les factures rédigées à la main seront considérées comme non-conformes. Bausch & Lomb France se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. En cas de non-conformité temporaire de votre demande, vous pourrez modifier votre participation directement sur le site dans l'onglet « suivi de participation » durant 3 mois. Les réclamations pour l'offre de remboursement ULTRA® 2026 peuvent être réalisées jusqu'au 31 mars 2027. Bausch & Lomb France dispose de moyens informatiques destinés à la gestion d'une offre de remboursement. Vos données font l'objet d'un traitement par notre sous-traitant, la société TESSI TMS, qui est chargée de vérifier les conditions de participation à l'offre. Les garanties ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles. Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Liberté du 21 juin 2018, Bausch & Lomb France gère vos données personnelles afin de traiter les demandes de remboursement à l'offre pendant une durée n'excédant pas 2 ans à compter de la date de fin, soit jusqu'au 31/03/29. Les destinataires de vos données sont la société TESSI TMS et le groupe La Poste. La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée. Pour exercer vos droits d'accès, modification, limitation, suppression et portabilité, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : DPO@bausch.com accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Pour plus d'information concernant vos droits, vous pouvez consulter sur le site notre Politique d'Utilisation Des Données Personnelles. Les lentilles de contact souples mensuelles ULTRA® sont des Dispositifs Médicaux fabriqués par Bausch & Lomb Incorporated USA. Mandataire : Bausch & Lomb Incorporated - Irlande. Ces Dispositifs Médicaux de classe IIa sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE 0050 délivré par l'organisme habilité NSAI. Ces lentilles de contact corrigent les amétropies. Suivez toujours les recommandations de votre spécialiste en matière de durée de port et de période de renouvellement. **Veuillez lire attentivement les instructions figurant sur la notice et/ou l'étiquetage.** **En cas de doute ou de problème, consultez un professionnel de santé spécialisé.** Novembre 2025 - © Bausch & Lomb Incorporated. ® / ™ sont des marques déposées de Bausch & Lomb Incorporated. Bausch & Lomb France SASU au capital de 163 650 150€, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°340 275 650 dont le siège social est sis 416, rue Samuel Morse CS 79005 – 34967 Montpellier.